

4° Il est défendu, même le dimanche, à tous ceux qui profitent de l'Indult pour user d'aliments gras, de faire usage, au même repas, de viande et de poisson. Il n'y a d'exception que pour ceux qui souffrent d'infirmités incompatibles avec le jeûne prescrit par l'Église.

II

Pour compenser les faveurs que le Souverain Pontife leur accorde, en adoucissant la loi de l'Église, les fidèles devront faire une aumône proportionnée à leurs moyens. C'est pour cela qu'il a été recommandé de placer dans toutes les églises et chapelles un tronc spécialement destiné à recevoir ces aumônes du Carême. Messieurs les curés exhorteront leurs paroissiens à y déposer de généreuses offrandes qui seront employées au bénéfice de tant d'œuvres qui sollicitent protection. Ce sera pour les fidèles un moyen de réparer le mal que font commettre les folles dépenses du luxe et de l'ivrognerie.

Ces aumônes devront être transmises à Mgr H. Têtu, procureur de l'archevêché, dans la quinzaine de Pâques.

EXTRAIT

*d'une circulaire de S. E. le Cardinal Bégin à son clergé
en date du 2 février 1915.*

I

Grâce à notre éloignement du théâtre de l'affreuse guerre qui, depuis bientôt six mois, ensanglante et ruine la vieille Europe, et dont pourtant l'écho douloureux retentit chez nous et nous remplit de tristesse et d'alarmes, nous jouissons au Canada d'une tranquillité et d'une prospérité relatives.

Cette faveur inestimable, nous la devons avant tout à la miséricorde divine qui nous a préservés jusqu'ici, et continuera, nous l'espérons, à nous préserver de tout conflit à main armée avec le seul pays qui avoisine le nôtre, la florissante République Américaine.

Le traité de paix qui fut signé à Gand en Belgique, la veille de Noël 1814, mais ne put être communiqué à Washington que le 15 février suivant (1815), pour obtenir le surlendemain sa ratification définitive, mettait fin, comme vous le savez, à deux années d'hostilités, dont le Canada fut le principal théâtre, entre la Grande-Bretagne et les États-Unis. Nos compatriotes franco-canadiens, prêtant main forte aux troupes régulières, s'y étaient signalés par des faits d'armes glorieux, notamment la brillante victoire de Châteauguay.